



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/KP/AWG/2008/L.10
26 août 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DES NOUVEAUX ENGAGEMENTS DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO

Sixième session

Accra, 21-27 août 2008, et Poznan, 1-10 décembre 2008

Point 5 de l'ordre du jour

**Examen des informations sur les conséquences environnementales,
économiques et sociales potentielles, y compris les retombées, des outils,
politiques, mesures et méthodes à la disposition des Parties visées à l'Annexe 1.**

Examen des informations sur les conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées, des outils, politiques, mesures et méthodes à la disposition des Parties visées à l'Annexe I

Projet de conclusions proposé par le Président

1. Le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto a entamé son examen des informations sur les conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées, des outils, politiques, mesures et méthodes à la disposition des Parties visées à l'Annexe I. Il a pris note des délibérations sur cette question et a été encouragé par les discussions constructives.
2. Le Groupe de travail spécial a pris note des vues exprimées par les Parties sur cette question en réponse à la demande faite à la reprise de sa quatrième session¹.

¹ FCCC/KP/AWG/2008/MISC.1 et Add. 1 à 4.

3. Le Groupe de travail spécial a invité les Parties et les organisations concernées à présenter au secrétariat, avant le 3 octobre 2008, de nouvelles informations sur les conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées, des outils, politiques, mesures et méthodes à la disposition des Parties visées à l'Annexe I. Il a demandé au secrétariat d'établir de rassembler les vues soumises dans un document récapitulatif pour examen à la reprise de sa sixième session (décembre 2008).

4. Le Groupe de travail spécial a demandé au secrétariat d'organiser, dans le cadre de son programme de travail pour 2009 et sous l'orientation de son Président, un atelier consacré à cette question, en prenant en compte le document récapitulatif mentionné au paragraphe 3 ci-dessus.

5. Le Groupe de travail spécial est convenu de poursuivre l'examen de cette question à la reprise de sa sixième session.
